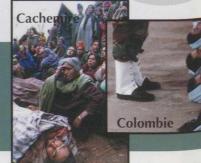
Protéger les personnes contre la line de la

La priorité du programme canadien de sécurité humaine en 2000





photos : CANAPRESS/AP



es guerres ont toujours été abominables. Toutefois, avant les années 1990, les morts et les blessés étaient surtout des soldats et 5 p. 100 seulement des victimes étaient des civils. Ces derniers comptent maintenant pour jusqu'à 80 p. 100 des victimes alors que les combats ont lieu davantage à l'intérieur des États qu'entre eux.

« Les civils sont devenus, de plus en plus, des outils de combat : on les déplace comme des troupeaux pour déstabiliser les gouvernements, on leur impose un service militaire, on les prend en otages, on les exploite sexuellement, on s'en sert comme boucliers humains. Le plus souvent, ces attaques contre des civils sont menées en toute impunité, en violation directe du droit international. De toute évidence, la victimisation des civils est au coeur des conflits armés modernes », déclarait récemment le ministre des Affaires étrangères Axworthy.

Le Canada presse la communauté internationale d'intervenir

Vers le début de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité de l'ONU, soit en février 1999, le Canada a amorcé un débat sur ce problème. Il en est résulté, en septembre dernier, un rapport détaillé déposé par le secrétaire général, Kofi Annan, sur la protection des civils touchés par les conflits armés. Le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution canadienne en vue d'établir un groupe de travail, présidé par le Canada chargé de la mise en œuvre des 40 recommandations formulées dans le rapport Celles-ci comprennent notamment l'application de nesures concrètes de prévention des conflits, y compris le maintien de la paix à titre préventif; le renforcement de la capacité de l'ONU le réagir rapidement lors

d'une crise, ce qui suppose des unités pouvant être déployées rapidement; l'imposition d'embargos sur les armes; le recours accru à des sanctions ciblées à l'encontre des belligérants; et, en cas de violations massives et persistantes des droits de la personne, l'examen de mesures coercitives appropriées par la communauté internationale.

La protection des enfants

La protection des civils vise d'abord les plus vulnérables, soit les enfants. Le bilan de la dernière décennie est terrible : près de 2 millions d'enfants tués; plus de 4 millions d'enfants handicapés; plus de 1 million d'orphelins; plus de 300 000 filles et garçons, certains âgés d'à peine 7 ans, enrôlés dans des armées et des troupes rebelles comme combattants, porteurs, messagers, espions, manoeuvres et esclaves sexuels; et plus de 10 millions d'enfants traumatisés après avoir été enlevés, avoir été détenus, avoir subi des violences sexuelles et avoir été témoins du massacre brutal de membres de leur famille.

Le ministre Axworthy a fait de la sécurité des enfants un thème essentiel de son programme de sécurité humaine : « Il est indispensable de promouvoir la sécurité des enfants pour promouvoir la sécurité humaine. On ne peut pas espérer bâtir un monde où règne la sécurité sans tenir compte de ceux qui en hériteront. »

L'inclusion de spécialistes de la protection des enfants dans les missions de paix de l'ONU fait partie des mesures préconisées par le Canada ainsi que l'examen de moyens pour assurer que les droits des enfants sont pris en considération à chaque étape d'un conflit. Lorsqu'il présidera à nouveau le Conseil de sécurité en avril, le Canada continuera de promouvoir des mesures pour renforcer la sécurité humaine et accroître la protection des enfants dans les situations de conflit.

Conférences internationales

Les 27 et 28 avril, à Accra, le Canada et le Ghana seront les hôtes de la Conférence de l'Afrique de l'Ouest sur les enfants touchés par la guerre. L'objectif de celle-ci est d'amener les gouvernements, la société civile et les jeunes à travailler ensemble à l'élaboration d'un plan d'action afin de répondre aux multiples besoins et problèmes des enfants victimes de conflits dans la région. Les thèmes porteront sur le désarmement et la démobilisation des enfants-soldats, le rôle de l'armée dans la protection des enfants ainsi que la réadaptation et la réinsertion des enfants touchés par la guerre.

En septembre, le Canada accueillera une conférence internationale qui traitera de divers aspects du drame des enfants touchés par la guerre, notamment de la situation des enfants du Timor oriental qui ne peuvent plus aller à l'école ni avoir accès aux cliniques médicales, de celle des enfants d'origine albanaise traumatisés par le conflit au Kosovo, et également de celle des enfants-soldats en Sierra Leone qui ont été exploités et forcés de commettre des atrocités. Il est prévu que les participants en arrivent à un consensus sur une approche commune et les mesures spécifiques à prendre. •—

La mondialisation et les menaces modernes pour la sécurité humaine

Alors que les guerres demeurent la principale menace à la sécurité des individus, l'essor du trafic de la drogue, des armes légères et des migrants, ainsi que du terrorisme et du crime transnational présente aussi des dangers. Ceux-ci témoignent de l'émergence d'une tendance inquiétante dans le domaine des affaires internationales, à savoir la mondialisation des menaces directes pour la sécurité individuelle. Il est clair qu'une intervention transnationale s'impose pour résoudre ces problèmes. Le Canada est au nombre des leaders dans la lutte contre ces menaces, notamment dans deux domaines clés et interreliés : les armes légères et le narcotrafic.

Les armes légères

Chaque année, 700 000 civils sont tués par des armes légères. Parce qu'elles sont bon marché, faciles à utiliser et portables, elles favorisent la violence et la terreur. Comme on peut les acquérir facilement, les conflits prolifèrent et leur effet mortel est décuplé. Elles sont vraiment devenues des armes de destruction massive, qui se retrouvent entre les mains de civils, de troupes rebelles et de milices improvisées.

Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) qui a eu lieu à Helsinki en septembre 1999, l'UE et le Canada ont adopté une approche commune à l'égard du problème de l'accumulation des armes légères, en créant le groupe de travail UE-Canada sur les armes légères. L'UE et le Canada encourageront les efforts internationaux et régionaux afin de réduire l'usage de ces armes.

En décembre 1999, des représentants du Canada et de 17 autres pays ont défini des questions prioritaires, notamment les procédures de courtage en armement, de documentation et d'anti-diversion, les normes et la réglementation internationales, la législation et l'exécution de la loi, la formation, ainsi que l'échange d'information.

Le narcotrafic

Le narcotrafic, qui est étroitement lié au trafic d'armes, constitue une menace directe pour la sécurité individuelle. Pour s'y attaquer, le Canada reconnaît que l'on ne peut examiner aucun aspect de la question hors de son contexte économique, social et politique. Le Canada adopte donc une approche holistique afin d'endiguer le flot de drogues illicites. Par exemple, il reconnaît l'existence de relations entre le trafic des drogues et des armes à feu, ainsi que le besoin de faire participer les groupes d'intérêts locaux à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique antidrogue. Cela signifie, sur le terrain, avoir recours aux ambassades pour aider les organisations locales ou encore promouvoir des récoltes de remplacement pour éviter l'effet de distorsion sur les économies locales.

Tous ces efforts sont centrés sur la sécurité humaine. Ce concept est nouveau pour certains, mais comme le déclare le ministre Axworthy, « Le problème de la drogue se prête à une approche holistique et la sécurité humaine permet cette démarche ».